



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 17 juillet 2014

Communiqué de presse

Évacuation d'un campement illicite situé sur la commune de Bièvres

Un campement illicite concernant 21 personnes dont 9 enfants et situé sur la commune de Bièvres, près de la RD 444 (embranchement de la RN 118, direction Paris, en limite de la commune d'Igny) a été démantelé ce jour, en application des dispositions de l'ordonnance portant expulsion de ses occupants sans droit, ni titre, rendue le 20 juin 2014 par le tribunal de grande instance d'Évry.

Préalablement à ce démantèlement, un diagnostic social a été établi.

Dans la limite des places disponibles identifiées par le 115, des hébergements à proximité ont été proposés à toutes les familles (18 personnes ont accepté).

L'ensemble des services de l'État et la commune de Bièvres ainsi que la Croix Rouge se sont mobilisés pour cette opération se déroule sans incidents.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr